



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction de la citoyenneté  
de l'immigration et de l'intégration**

Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité-titres  
Sections élections politiques et professionnelles

Grenoble, le **22 SEP. 2023**

**Arrêté n° 38-2023-09-22 - 00004**  
**fixant la liste des candidats aux élections 2023**  
**des juges du tribunal de commerce de Vienne**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de commerce ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-25-00002 du 25 août 2023 portant convocation du collège électoral pour aux élections des juges du tribunal de commerce de Vienne pour l'année 2023 ;

**VU** les candidatures déclarées en préfecture ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** La liste des candidatures enregistrées pour les élections 2023 des juges du tribunal de commerce de Vienne est arrêtée comme suit :

- Monsieur Christophe AEGERTER
- Monsieur Thierry BORELLO
- Monsieur Jacques BROUDIC
- Monsieur Nicolas CAMUS
- Madame Muriel COMES
- Monsieur Gilles GROS
- Monsieur Yves MARTINEZ
- Monsieur Yves ROUX-MICHOLLET

**Article 2 :** Les contestations relatives à l'éligibilité en vue de la désignation des juges des tribunaux de commerce relèvent de la compétence du tribunal judiciaire. Elles sont ouvertes à tout électeur dans un délai de huit jours à compter de la proclamation des résultats.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère, porté à la connaissance du Procureur Général près la Cour d'Appel de Grenoble, et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Laurent SIMPLICIEN